

## ECOWAS Agricultural Trade Programme (EAT)

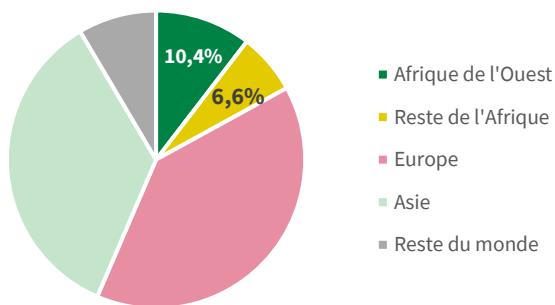
Le programme de Commerce Agricole de la CEDEAO (EAT) améliore les conditions du commerce agricole régional en Afrique de l'Ouest. En collaboration avec son partenaire politique, la Commission de la CEDEAO et d'autres acteurs privés et publics, il travaille sur l'harmonisation des politiques, la facilitation du commerce et la promotion du secteur privé. Il est financé par l'initiative spéciale "Transformation des systèmes agro-alimentaires" du BMZ.

### Le défi

Environ 23 millions de personnes dans la région de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) souffrent de malnutrition. Des facteurs tels que la forte croissance démographique, le changement climatique et l'urbanisation rapide contribuent à une situation où la production agricole peine à répondre à la demande croissante de nourriture. Par conséquent, les pénuries alimentaires se multiplient, entraînant une dépendance croissante à l'égard des importations. La pandémie de COVID-19 et la guerre russe-ukrainienne ont mis en évidence les risques liés à la dépendance vis-à-vis du marché mondial.

Le renforcement de l'intégration régionale et l'augmentation du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO offrent des solutions potentielles à ce défi, tout en stimulant la productivité agri-culturelle. Toutefois, selon les données disponibles, le commerce intrarégional représente actuellement environ 10 % des exportations agricoles totales, contre 59 % en Asie et 69 % en Europe, ce qui montre qu'il y a encore beaucoup à faire.

### Destination des exportations alimentaires des pays d'Afrique de l'Ouest, 2019



Outre l'insuffisance des infrastructures, le faible volume des échanges entre pays voisins est principalement dû aux obstacles rencontrés aux frontières et le long des voies commerciales, ainsi qu'à des intérêts nationaux contraires. Bien que des efforts considérables aient été entrepris pour mettre en œuvre les politiques commerciales régionales au sein de la CEDEAO, la réalité sur le terrain et le niveau de mise en œuvre des politiques de la CEDEAO varient d'un État membre à l'autre. Des droits de douane élevés sont souvent prélevés et des législations différentes s'appliquent. À cela s'ajoutent de longs délais d'attente et d'autres barrières non tarifaires lors du franchissement des frontières, lesquelles ont un impact disproportionné sur les femmes.

En raison de ces obstacles, une part importante du commerce agricole transfrontalier de la région s'effectue dans le secteur informel. Ce commerce informel présente des difficultés pour la saisie précise des données et la formulation de politiques efficaces pour soutenir les petits commerçants transfrontaliers.

### Notre approche

Le Programme adopte une approche de coopération multi-niveaux et multi-acteurs. Au niveau politique, il collabore avec diverses directions de la Commission CEDEAO, telles que l'Agriculture et le Développement Rural, le Commerce, de la Libre Circulation des Personnes et des Migrations et l'Union Douanière et Taxation, ainsi qu'avec les Ministères nationaux du commerce ou de l'agriculture de certains États membres. Pour renforcer les capacités des commerçants, le Programme collabore avec les organisations de soutien aux entreprises et les chambres de commerce nationales.

Grâce à ses trois composantes, le Programme facilite l'élaboration de politiques participatives au niveau régional tout en traduisant les politiques en actions par le biais d'interventions aux niveaux national et local.



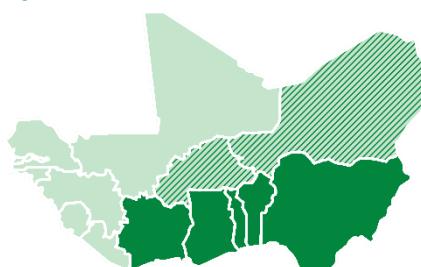
Les trois composantes du Programme sont les suivantes :

- 1) **Harmonisation des politiques avec la Commission de la CEDEAO et les États membres**
  - a. Développer des instruments de politique commerciale agricole durables et sensibles au genre avec la CEDEAO et les Etats membres
  - b. **Dialogues public-privé avec les parties prenantes concernées.**
  - c. Production de connaissances et de produits de communication
- 2) **Facilitation des échanges à certains postes frontières**
  - a. Mettre en place et tester des mesures de facilitation des échanges.
  - b. Résoudre les goulets d'étranglement procéduraux et opérationnels aux postes frontières
  - c. Améliorer l'accès à l'information sur les règlements
  - d. Consulter les États membres et d'autres parties prenantes pour étendre les mesures testées
- 3) **Responsabiliser les commerçants et promouvoir le commerce agroalimentaire transfrontalier**
  - a. Améliorer les compétences des négociants en matière de commerce régional
  - b. Renforcer les associations des entreprises
  - c. Fournir des informations et des liens sur le marché
  - d. Améliorer l'accès au financement

Grâce à ses interventions sensibles au genre, le Programme promeut l'égalité entre les hommes et les femmes. Bien qu'elles représentent 70 % de l'ensemble des commerçants, la majorité des femmes n'opèrent qu'à petite échelle dans le secteur informel. Elles sont entravées par un accès limité au financement et à l'éducation, par des lois coutumières, par les rôles traditionnels des hommes et des femmes, et par une faible représentation et considération dans la politique. En tant que forme d'action positive et pour libérer le potentiel économique des femmes, le projet fournit une formation exclusive et d'autres services aux femmes commerçantes.

<b>Nom du projet</b>	Renforcement de la Commission de la CEDEAO pour la promotion du commerce agricole régional
<b>Commandé par</b>	Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économique (BMZ)
<b>Région du projet</b>	Les 15 pays de la CEDEAO pilotes au Benin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Niger et au Nigeria
<b>Chef de file de l'agence de mise en œuvre</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
<b>Duration</b>	Janvier 2022 - Mars 2027
<b>Budget</b>	13 million d'euros

## Pays d'intervention



Les 15 États membres de la CEDEAO participent aux activités régionales, tandis que les activités des programmes nationaux et locaux se concentrent sur le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigeria et le Ghana.

## Les avantages

Comme les denrées alimentaires sont échangées des régions excédentaires vers les régions déficitaires, le commerce régional contribue de manière significative à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, avec leurs divers climats et conditions agricoles, offrent de nombreuses opportunités pour le commerce agricole.

Simultanément, l'approfondissement de l'intégration économique régionale réduit la dépendance à l'égard des importations alimentaires d'outre-mer et l'exposition aux fluctuations des prix des céréales et autres denrées alimentaires de base sur le marché mondial.

Les denrées alimentaires dans la région de la CEDEAO sont 30 à 40 % plus chères que dans d'autres régions aux revenus comparables. Les barrières non tarifaires, telles que les obstacles réglementaires ou les retards aux postes de contrôle frontaliers, qui entravent la fluidité du commerce régional, constituent l'un des principaux facteurs de coût des prix des denrées alimentaires. Le projet s'attaque à ces barrières à la fois au niveau politique et par le biais de mesures de facilitation du commerce, telles que la création de bureaux d'information pour les commerçants et la mise en place de mécanismes d'information sur les obstacles au commerce. En réduisant les barrières non tarifaires, les produits agricoles régionaux deviennent plus compétitifs et plus abordables pour les consommateurs.

Les denrées périssables, en particulier, sont susceptibles de se détériorer en cas de retards de transport imprévus, ce qui entraîne une augmentation des coûts et des émissions de gaz à effet de serre. En soutenant les installations de stockage et de refroidissement et en harmonisant les procédures réglementaires, le projet vise à réduire les pertes alimentaires et à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources.

En outre, le projet s'aligne sur les objectifs de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECA), reconnaissant que des cadres juridiques harmonisés au sein des communautés économiques régionales telles que la CEDEAO sont essentiels pour la mise en œuvre réussie d'un accord de libre-échange panafricain.

Published by	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Registered offices Bonn and Eschborn, Germany Dag-Hammarskjöld Weg 1-5 65760 Eschborn Germany T : +49 (0)6196 79-1175	Text GIZ is responsible for the content of this publication.	Arne Schuffenhauer
On behalf of		Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ)	
As at	May2024	In cooperation with	 <b>ECOWAS COMMISSION COMMISSION DE LA CEDEAO COMISSÃO DA CEDEAO</b>
Design	GIZ		